## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 8 juillet 2024 fixant le modèle de formulaire en vue de l'agrément d'accueillant familial

NOR: TSSA2415722A

Publics concernés : conseils départementaux, demandeurs de l'agrément d'accueillant familial.

**Objet :** modèle de formulaire de demande auprès des conseils départementaux pour l'agrément d'accueillant familial.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er novembre 2024.

Notice explicative : le présent arrêté fixe le modèle de formulaire de demande d'agrément d'accueillant familial auprès des conseils départementaux.

Références: le formulaire prévu par le présent arrêté est mis à disposition sur le site internet https://www.service-public.fr/.

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 441-2;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 juillet 2024,

## Arrête:

**Art. 1°.** – Le formulaire de demande d'agrément d'accueillant familial prévu à l'article R. 441-2 du code de l'action sociale et des familles, comportant la liste des pièces à joindre à la demande prévue au même article, est homologué sous le numéro CERFA n° 17564\*01.

Il est mis à disposition sur le site internet https://www.service-public.fr/.

Art. 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er novembre 2024.

Fait le 8 juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de la cohésion sociale, J.-B. DUJOL